

## LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 03/12/2024

15

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Nathalie BONNAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

**Représentés** :

**Excusés** : Gilles PASCAL, Marianne MOULIN, Bruno PIC, Luc GODÉRIAUX-LEDRU

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Floriane GACHON

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 18 septembre 2024 - DE\_2024\_040**

**CONSIDERANT** qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2024,

**Le conseil municipal,**

**APRES** avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mercredi 18 septembre 2024,

**APPROUVE** à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,  
Floriane GACHON

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17/12/2024  
et publié ou notifié  
le 17/12/2024

